

**Comité Paralympique et Sportif Français**  
**Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration**  
**8 avril 2014**

Présents : Emmanuelle ASSMANN, Laurent ALLARD, Philippe BOUCLET, Charles GANDIA, Jean Paul MOREAU, Marc TRUFFAUT, Roy COMPTE, Catherine FAYOLLET, Yves FOUCAULT, Jean Jacques MULOT

Excusés : Florence ALIX GRAVELLIER, Gérard MASSON

E. Assmann, présidente du CPSF, ouvre la séance.

**Bilan Jeux paralympiques d'hiver**

La présidente rappelle les bons résultats sportifs obtenus à Sotchi (12 médailles dont 5 en or et une 5<sup>ème</sup> place au classement des médailles) et souhaite insister sur la mise en lumière d'une équipe paralympique porteuse de valeurs positives.

D'un point de vue sportif il convient de souligner l'efficacité du dispositif mis en place par la FFH et le comité paralympique de sélection visant à envoyer aux jeux une équipe resserrée. Cela a permis à l'équipe d'être dans une même logique de performance et d'organiser l'ensemble du staff autour des potentiels médaillables. Cette configuration est à garder en tête dans la perspective de Rio même si la délégation sera presque 10 fois plus grande.

La retransmission de 60h de direct sur France 4 a été une véritable opportunité pour le sport paralympique et peut être considérée comme un succès tant du côté des sportifs que des médias.

La page Facebook des bleus a connu une audience exponentielle quelques jours avant l'ouverture des Jeux Paralympiques de Sotchi, pour atteindre plus de 46 000 fans en avril. L'un des enjeux de communication du CPSF est de faire vivre son site entre 2 jeux paralympiques et de garder un maximum de visiteurs.

Les jeux de Sotchi constituent un tournant dans la médiatisation du sport paralympique et cette évolution sera à prendre en compte dans la préparation des sportifs pour Rio. Les attentes des journalistes vis-à-vis des sportifs paralympiques sont plus importantes ainsi que les sollicitations et il est important que l'ensemble de l'équipe apprenne à gérer ce nouveau contexte, les nouvelles contraintes.

**Affiliation**

Le conseil d'administration est informé de l'envoi d'un courrier aux 16 membres affiliés du CPSF les invitant à renouveler leur adhésion pour 2014. Suite à une question de M. Bouclet, il est précisé qu'il a été demandé à 4 fédérations, dont les élections ont eu lieu après leur affiliation 2013 au CPSF, de mettre à jour leur dossier. Les autres fédérations déjà membres ont dû répondre à un simple appel à cotisations.

La procédure de validation par l'Assemblée générale des nouvelles demandes d'affiliation au CPSF apparaît assez peu opérationnelle en raison de la fréquence des AG (1 par an).

Le CA propose une modification des statuts afin de devenir l'organe prononçant l'affiliation des membres.

Il est acté, à l'unanimité des présents, que cette proposition de modification des statuts soit inscrite à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire qui se déroulera, à cet effet, en amont de l'AG ordinaire du 20 mai 2014.

### **Montant de l'adhésion**

Le montant de l'affiliation 2015 fait de nouveau l'objet de débats entre les partisans d'une baisse de la cotisation et ceux d'un maintien.

Il apparaît finalement qu'il convient de prendre le temps d'évaluer l'impact du tarif sur les demandes d'affiliation et surtout de réfléchir aux moyens et services mis en place par le CPSF pour créer l'adhésion.

Les membres du CA s'accordent sur la nécessité de construire une clé de définition du montant des cotisations et plus généralement sur l'importance de repenser le modèle économique du CPSF.

M. Mulot s'interroge sur les revenus de partenariat du CPSF et sur l'utilisation de la marque « Equipe de France Paralympique » en pleine croissance.

Proposition soumise au vote :

Maintien en 2015 des montants actuels de cotisation (3500 € et 1500 €) et mise en place d'un groupe de réflexion sur le prix de l'affiliation et les services afférents.

8 pour – 0 abstention – 0 contre

### **Communication**

Emmanuelle Assmann informe les membres du CA de l'embauche d'une chargée de communication à partir du 12 mai 2014.

Ses principales actions seront de faire vivre, à travers les réseaux sociaux, la marque « comité paralympique », de valoriser les informations et supports de communication des fédérations affiliées, de faire vivre le plan de communication Rio 2016.

### **Convention Mécénat de compétences avec le groupe Adecco**

En complément de la convention signée entre le groupe Adecco et le CNOSF autour du « parcours athlète emploi », le CPSF a souhaité mettre en place, avec le soutien de la fondation groupe Adecco, un dispositif d'accompagnement spécifique à l'insertion et la reconversion des sportifs de haut niveau en situation de handicap. Cet accompagnement est proposé à l'ensemble des sportifs sur listes ministérielles (espoirs inclus).

Une signature commune Adecco / CNOSF / CPSF est prévue le 4 juin 2014 à Roland Garros

### **Rapports financiers**

L. Allard, trésorier du CPSF, présente les comptes clos au 31 décembre 2013 ainsi que le budget 2014 (1 budget de fonctionnement et 1 budget Jeux Paralympique de Sotchi). Il informe également le CA de la modification de la procédure financière (simplification de la procédure par rapport aux demandes de devis, séparation claire entre l'ordonnateur et le payeur).

Le CA, à l'unanimité des présents (Yves Foucault et Catherine Fayollet n'étaient plus présents au moment du vote), arrête les comptes 2013 qui seront présentés lors de l'AG du 2 mai 2014 et feront l'objet de rapports de la commissaire aux comptes.  
L'ensemble des documents présentés sont également approuvés par le CA.

Emmanuelle Assmann lève la séance à 12h30

Calendrier des prochaines réunions

Assemblées Générales : 20 mai 15h30-18h au siège du CPSF

Conseil d'Administration : 9 octobre à 10h30-12h30 au siège du CPSF

Conseil d'administration : 22 janvier 2015 à 10h30-12h30



**Emmanuelle ASSMANN,**  
Présidente



**Marc TRUFFAUT,**  
Secrétaire Général